

PIECES À JOINDRE POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

Votre identité (et celle du co-demandeur) :

- pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité

Selon les situations :

- livret de famille
- divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement ou déclaration judiciaire de rupture de PACS
- attestation d'enregistrement de PACS
- certificat de grossesse
- copie de la carte d'étudiant ou du contrat de travail en apprentissage
- carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (COTOREP, CDES, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale

Votre domiciliation (et celle du co-demandeur) :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement avec la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Vos ressources (et celle du co-demandeur) :

- dernier avis d'imposition (les 4 pages) pour toutes les personnes qui vivent dans le logement
- 3 derniers bulletins de salaire
- avis de paiement : Pôle emploi
- prestations sociales et familiales : (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...) : notifications CAF
- pensions alimentaires reçues : extrait de jugement
- étudiant boursier : avis d'attribution de la bourse
- retraite ou pension d'invalidé : avis de paiement